

- Résultats Referendum
- Actus
- Tempo (qui va piano va sano)
- Hot pression

ZE bulletin d'information de la section **CFDT** de l'ADEME que le monde entier (et même au-delà !) vous **Z**envie

Actus...

Pour ceux qui n'ont pas tout compris au psychodrame qui agite l'Agence depuis le 12/04, tentative de résumé des épisodes précédents :

Le conseil d'administration de l'ADEME a été renouvelé lors de la séance du 15 mars. Plusieurs membres du CA devaient changer tant dans les représentants de l'État que les personnalités qualifiées. Boris RAVIGNON, siégeait depuis quelques semaines seulement pour terminer le mandat d'Arnaud Leroy démissionnaire !

Suite à sa nomination par Macron, et comme il avait beaucoup aimé l'exercice la première fois le nouveau-nouveau président a été réauditionné à l'Assemblée Nationale et au Sénat !!! Et devinez quoi ? Il avait déjà été nommé au raz les pâquerettes la première fois, le nombre de CONTRE dépassant déjà le nombre de POUR ! Pensez-vous que l'alerte aurait résonné et été analysée en haut lieu ? Décidemment le son porte mal vers les hautes sphères ! Et donc à la nomination de M Ravignon à sa propre succession mais pour un mandat complet cette fois... les mêmes causes ont produit les mêmes effets ... en pire !

« **C'est une première et une petite claque pour l'Elysée. La nomination de Boris Ravignon, à la tête de l'Ademe a été retoquée ce mercredi 12 avril par le Parlement (57 députés et sénateurs ont voté contre, et 32 pour), un rejet largement causé par sa volonté de cumuler plusieurs fonctions. Plus de trois cinquièmes des élus ont voté contre à l'issue de l'audition de l'intéressé en commission ce mercredi matin. Soit le quota requis selon la Constitution pour s'opposer à une nomination proposée par le président de la République. C'est donc la première fois qu'un candidat proposé par l'Elysée, à l'Ademe ou ailleurs, est retoqué depuis cette procédure introduite en 2008 à l'article 13 de la Constitution.** » (Libération 12/04/2023 15h10)

C'est donc un président groggy, KO debout, qui a écrit quelques rapides lignes d'au revoir !

Au-delà du cas personnel de M Ravignon qui, n'en doutons pas, ne gonflera pas très longtemps les chiffres du chômage, on en vient quand même à se demander comment une telle situation ubuesque n'a pas été anticipée et désamorcée ! L'Ademe est devenue un enjeux politique aux mains de politiques ambitieux. Alors que les sujets qu'elle traite nécessitent des présidents indépendants motivés par l'intérêt général et mus par l'urgence écologique.

Depuis la démission d'A. Leroy et le départ de F. Boissier, ce sont les salariés de l'Ademe qui sont dans l'expectative avec un exécutif par intérim, des amorces de priorités lancées par B. Ravignon et l'annonce tonitruante de l'arrivée prochaine d'une DGD qu'il a choisi hors shortlist et dont rien ne garanti qu'elle sera le choix du futur Président. **Les 3 sections syndicales ont écrit un courrier aux administrateurs et aux tutelles pour leur faire part de cette inquiétude matinée d'agacement face à cette carence de gouvernance qui pourrait prêter a rire si elle n'était pas si lourde de conséquences.**



Referendum : OUI ... mais



La CFDT regrette profondément le résultat du Référendum sur l'avenant numéro 1 de l'accord forfait jour. Pour nous cet avenant marque la fin des 35h à l'Ademe, entérine la dérive du temps de travail, crée des salariés à 2 vitesses, pénalise les mesures générales... pour un bénéfice salarial modique qui compte tenu de l'inflation ne représente pas grand chose. On va pas vous refaire ici la campagne.

En cohérence avec les positions qu'elle a soutenu pendant la campagne, **la CFDT considère que la suppression des garde-fous protégeant les salariés par l'avenant numéro 1, rend désormais l'accord FJ contraire à l'intérêt des salariés. Elle retire donc sa signature de l'accord forfait jour.**

Certes les urnes ont rendu leur verdict, **le OUI l'a emporté de 23 petites voix !** On aimerait pouvoir dire que la fin du match est sifflée. **Mais... un message appelant à voter OUI a été envoyé par un haut représentant de la direction à plus d'une centaine de ses subordonnés pendant le scrutin, en pleine période d'interdiction de communication.** Cette violation des règles électorales est de nature à influencer le résultat du scrutin.

Nous avons officiellement demandé au Président de prononcer l'annulation du scrutin. Il a refusé. **Pour la CFDT cette violation des règles démocratiques n'est pas acceptable. Nous avons donc déposé un recours en annulation du scrutin.**

Échanges avec la direction en CSE de mars

Concernant la mise en place laborieuse du fonds vert, la CFDT questionne la direction : Qui pilote ce fond en région ? Des piqûres de rappel sur la circulaire sont-elles faites aux préfets ? Notre ministre de tutelle a évoqué une pérennisation dudit fonds : qu'en est-il ? A ce stade les réponses ne sont pas très claires.

L'ADEME vient de signer une convention de délégation de gestion de fonds avec la Région Grand Est en déclinaison de la loi 3DS. Cette convention pourrait servir d'exemple aux autres régions.

TEMPO ... mieux vaut en rire qu'en pleurer



Le logiciel RH TEMPO a été mis en œuvre au 1er janvier 2023, avec plus ou moins de réussite.

Si certaines parties fonctionnent bien, malgré les efforts de la DRH **Smart GTA en charge de la gestion des temps, des congés, des récupérations...** Nous fait naviguer à vue : pas de vision globale des compteurs, qui de toute façon restent erronés. En conséquence, certains collègues, ne sachant pas où en sont leurs compteurs, n'ont pas posé de congés pour les vacances de février. **Pour la CFDT, ce n'est pas acceptable et ne doit surtout pas faire perdre de droits ni porter préjudice aux salariés. Nous serons très attentifs à ce sujet.**

De plus, la direction a fait le choix de modifier le système de pose des congés, ce qui pénalise fortement les salariés à temps partiel. La CFDT cite par exemple le cas de salariés à mi-temps, thérapeutique ou invalidité, qui doivent poser une demi journée de congé pour des examens de suivi de leur pathologie et peuvent se retrouver avec 3 jours de congés décomptés. Ce même salarié devant maintenant poser un mois complet de congés pourrait être accusé de fraude par la sécurité sociale lors de contrôle. En effet d'après son bulletin de salaire, il ne se serait plus à mi-temps mais à temps complet... Devant les cas cités qui pénalisent notamment des collègues souvent fragiles, la DRH a indiqué travailler à la modification du système de pose de congés, pour les temps partiels, pour revenir à l'ancien système qui donnait satisfaction à tous. Le prestataire étudie la question, on devrait connaître le résultat des courses... dans quelques semaines...

La question qui se pose est de savoir quand l'outil sera vraiment opérationnel, avec tous les compteurs à jours et validé par les salariés. L'analyse des risques fournit par

la direction montre que les toutes les fonctionnalités SMART GTA sont dans les zones de risque orange ou rouge. Ce qui n'est pas rassurant du tout.

Nous avons également dénoncé, en CSE de mars, le manque d'information aux salariés. Depuis un @mel a été envoyé, présentant clairement les modalités à appliquer et l'annulation des sanctions prévues.

La CFDT a demandé que des journées de récupération de déplacement puissent être accolées pendant l'année 2023, afin de que les personnes se déplaçant énormément (et donc ayant plus de 12 jours de récupération sur une année) ne perdent pas leur droit. Quant à l'arrêt de l'assistance utilisateur prévue fin mars, au regard de la situation, nous pensons que sa prolongation est indispensable.

La direction a répondu que les anomalies sont bien identifiées et qu'un point sur la situation et la résolution des anomalies sera régulièrement fait en CSE. Si au CSE du 21 mars le printemps était bien là ... il restait encore quelques 600 tickets et de lourdes anomalies à corriger ! Plus de 200 questions posées lors du Webinaire : record battu un véritable 'succès'

Hot pression ... aïe ça va chauffer

Malgré le constat en CSE que le chauffage reste insuffisant sur le site concerné, et bien d'autres, la direction a confirmé l'avertissement à la dangereuse terroriste qui a osé forcer la consigne de chauffage de son bureau. Elle l'accuse même au passage de « dégradation du matériel » et de « détournement des règles de sobriété énergétique applicables à l'ADEME », rien de moins !

La sanction tourne à la farce quand on sait que les consignes du bâtiment ont été revues rapidement après cet incident, et que des mesures devraient de nouveau être envisagées pour réduire l'inconfort de travail des salariés. Mais la direction des ressources humaines n'est pas à une contradiction près, tant qu'il s'agit de contribuer au dialogue social.

Un conseil : après le sport, ne fais pas surtout pas sécher ton T-shirt sur le radiateur, tu pourrais être sanctionné !



Evaluation de l'organisation de la gestion

Les élus ont eu 3 documents d'un total de près de 270 pages à lire en moins de 3 jours... un marathon enduré à l'aspirine !

Et le secrétaire général, à l'initiative de cette réorganisation, n'a pas pu se libérer un temps suffisant et en présentiel pour la présentation de cette évaluation, toutefois rondement menée et clairement présentée. Dommage...

Quelques chiffres en ressortent :

- +60% de contrats en plus sur la période 2020-2022
- +100% avenants en 2022/2021 (1600 !)
- +22% d'ETP gestion mais essentiellement en intérimaires, "les effectifs permanents ont quant à eux diminué"
- Les effectifs des RAJ sont restés stables.

et quelques constats :

- Un manque d'adhésion au projet de réorganisation en raison d'une compréhension incomplète (comme pour les retraites !) et des raisons imprécises qui ont justifié l'évolution de l'organisation.
- La nécessité pour la direction de redonner le sens de la réorganisation (comme pour les retraites !) et clarifier l'intention à l'avenir.
- Pas d'indicateurs officiellement affichés en rapport avec les objectifs de la nouvelle organisation.
- Un manque d'accompagnement dans la conduite au changement, aux différents niveaux de l'organisation.

Le problème est aujourd'hui le suivi des paiements. Des relances automatiques sont rejetées par les entreprises, qui connaissent leurs interlocuteurs de l'ADEME locaux, mais pas forcément ceux du siège. Des messages partent directement dans les spams des entreprises. Tout ça n'est pas bon pour l'image de l'ADEME et très préjudiciable aux partenaires. La gestion de proximité permettait d'éviter cela.

Pour la CFDT la conclusion est sans appel : impossible de faire le bilan de la nouvelle organisation, impossible de porter un jugement avant/après, impossible d'apprécier l'atteinte des objectifs initialement fixés... Mais on continue la mutualisation...



ON A TOUS 49.3 BONNES RAISONS DE PARTICIPER AUX MANIFESTATIONS

Directeurs, chefs, hommes, femmes, employés, cadres, jeunes, vieux... Tous concernés !

Décorréléz votre participation personnelle de votre situation professionnelle.

Le droit de manifester et/ou de faire grève est un droit pour tous.

Non, cette réforme n'est pas indispensable. Elle répond à une volonté politique :

- Celle de baisser de 2 points du PIB la participation de l'Etat au financement des retraites.
- Celle de faire baisser le coût de ces retraites, en excluant les personnes qui ne pourront arriver à l'âge de la retraite, en baissant le montant des pensions puisque de plus en plus de personnes n'auront pas leur retraite à taux plein...

Pour faire autre chose avec cet argent, contrairement à que le gouvernement affiche. Sans compter les femmes qui y perdrons encore plus, les seniors qui seront au chômage ou en arrêt maladie,

la pénibilité n'étant prise en compte, ...

Trouvez le point de mobilisation le plus proche de chez vous



ATTENTION, un syndicat ne s'use que si l'on ne s'en sert pas